

REGLEMENT DU JEU « CRUISE FOR CASH »
du lundi 09 au dimanche 15 septembre & du lundi 23 au dimanche 29 septembre 2019

Jeu Gratuit et sans obligation d'achat

Article 1 – Le Casino de Saint-Julien SAS et « SG Gaming » mettent en place un jeu dont la dénomination commerciale est «**CRUISE FOR CASH** » en partenariat avec MSC CROISIERES.

Article 2 – Le jeu se déroulera en 2 sessions de 7 jours soit 14 jours de qualification.

- 1^{ère} session du lundi 09 à 10h00 au dimanche 15 septembre 16h00 puis tirage au sort à 17h00
- 2^{ème} session du lundi 23 à 10h00 au dimanche 29 septembre 16h00 puis tirage au sort à 17h00

Article 3 – Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans et non interdite de jeu (à l'exception du personnel de l'établissement) ayant passé le contrôle aux entrées.

Article 4 – Déroulement du jeu :

Durant toute la durée du jeu, un processus de qualification basé sur le volume de jeu (coin in) départagera les joueurs membres du Club Visa Player participants. A l'issue des 2 fois 7 jours de qualification, un classement sera établi désignant les 10 meilleurs joueurs de chaque session qui seront éligibles au tirage au sort des dimanches 15 et 29 septembre.

- Le dimanche 15 Septembre à 17h00 un tirage sera donc effectué désignant le vainqueur de la 1^{ère} session qui sera qualifié pour le tournoi final de machines à sous à bord du MSC GRANDIOSA

(Le tirage au sort permettra également d'établir une liste d'attente de 2 personnes pour palier à tout désistement)

- Le dimanche 29 Septembre à 17h00 un tirage sera donc effectué désignant le vainqueur de la 2^{ème} session qui sera qualifié pour le tournoi final de machines à sous à bord du MSC GRANDIOSA

(Le tirage au sort permettra également d'établir une liste d'attente de 2 personnes pour palier à tout désistement)

Les gagnants en seront informés pas SMS.

Ce tournoi final « CRUISE FOR CASH » se déroulera sur le bateau MSC GRANDIOSA lors d'une croisière de 7 jours en Méditerranée dont l'embarquement est prévu pour le 19 mars 2020 à Barcelone. Il réunira l'ensemble des joueurs qualifiés de tous les casinos participants à cette promotion « SG GAMING ».

Le Casino de Saint-Julien remettra un bon « Croisière MSC » valable pour deux personnes ainsi que les billets d'avion aller-retour Genève/Barcelone à chaque gagnant (*le joueur + un(e) invité(e) de son choix*). Chaque Bon de Croisière donnera également droit à une place pour le tournoi final (*pour le joueur*). Voir conditions dans l'Article 5.

Le vainqueur du tournoi final « CRUISE FOR CASH » du MS GRANDIOSA empochera la somme de **50 000€**

NB : Les gagnants pourront profiter de la croisière sans pour autant participer au tournoi du MS GRANDIOSA.

Article 5 – Conditions :

- . Les machines à sous « Jin Ji Bao Xi » serviront d'unique support à ce jeu.
- . Seuls les membres du Club Visa Player pourront participer aux qualifications.
- . Les Personnes qualifiées pourront s'inscrire à la croisière via l'adresse électronique figurant sur le bon gagnant. Une caution de 500 € est nécessaire pour l'inscription. Cette caution pourra être remboursée à bord. Cette caution sera perdue si le client ne se présente pas à l'embarquement. MSC est la seule entité responsable de fournir les détails de la réservation aux personnes sélectionnées.
- . À la réception du Bon de Croisière et des billets d'avion, le gagnant aura jusqu'au **31 octobre 2019** pour aviser le Casino de Saint-Julien et MSC de son choix :
 - soit accepter le bon de croisière, les billets d'avion et régler la caution de 500€
 - soit refuser le bon de Croisière et les billets d'avion.
- . Pour participer au tournoi final du MSC GRANDIOSA il faudra :
 - Etre détenteur de la carte du MSC Casino
 - Jouer au moins 50€ sur les machines servant de support au tournoi.

Article 6 – Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au jeu, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, n° de tel et email). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et l'acheminement des dotations. Tout participant qui ne souhaiterait pas que ses coordonnées soient saisies doit en informer l'organisateur en ne cochant pas la case destinée à cet effet sur le bulletin de participation.

CNIL : Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, dite « Loi informatique et Libertés », toute personne bénéficie d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données personnelles la concernant auprès de l'organisateur. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite à info@casino-saint-julien.com ou à l'adresse postale de l'organisateur – Casino de Saint-Julien – Route d'Annecy 74160 SAINT-JULIEN EN GENEVOIS.

Article 7 – Seules les personnes munies d'une pièce d'identité ou de leur Carte Player se verront remettre leur bon d'échange (voyage)

Article 8 – Chaque bon d'échange devra être accepté et ne pourra en aucun cas être échangé contre des espèces. Celui-ci est nominatif et non cessible.

Article 9 – La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées par l'organisateur.

Article 10 – L'organisateur se réserve le droit, sans préavis, d'interrompre, d'annuler ou de modifier le jeu si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient sans avoir à en justifier les raisons. Sa responsabilité ne serait pas engagée de ce fait.

Article 11 – Le règlement complet peut être obtenu sur simple demande auprès de l'organisateur sur place ou sur le site internet www.casino-saint-julien.com

